



RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous demandais l'an dernier de vous serrer les coudes, de vous et nous soutenir pour progresser dans la même direction et force est de constater que vous avez répondu présents à l'appel ! Certains nous voyaient à terre, nous nous envolons ! Dans tous les sens du terme : 2010 est l'année où nous passons le cap des 650 adhérents, 650 professionnels regroupés sous la bannière du SNPCC. Des actions, du travail, des enjeux auxquels est confronté notre syndicat.

Tout d'abord notre dossier représentativité. "Nous sommes représentatifs mais..." n'avons pas les moyens du lobbying de ceux qui nous font barrage. Nous avons une force : vous. Nous avons des compétences : vous. Nous avons une connaissance du terrain : vous.

Nous comprenons que vous vous interrogiez sur le : Pourquoi ce dossier en est toujours là ? Pourquoi devons-nous continuer à nous battre pour obtenir ce qui nous revient de droit ? A cause du PRODAF ! Il suffit d'aller sur leur site et prendre connaissance des professions de leur conseil d'administration pour comprendre que le PRODAF est tout sauf le représentant de nos professions des métiers de service aux chiens et chats. (Cf la pièce jointe annexée à ce rapport).

Bien plus que des paroles, ces tableaux sont parlants. Ce sont ces personnes qui disent que nous ne sommes pas représentatifs des TOILETTEURS et des métiers de service que sont les ÉDUCATEURS et les PENSIONNEURS...

"L'honnêteté intellectuelle, voilà la qualité dont doit s'enorgueillir un travailleur de l'esprit. »
(Gary Victor)

J'ai à cœur ici de remercier la Fédération Nationale des Fleuristes de France qui travaille avec nous et dont le soutien est sans faille depuis trois ans que nous sommes sur ce dossier. Pourquoi la F.N.F.F. ? Parce que la convention collective de nos toiletteurs, pensionneurs et éducateurs est la leur et, qu'aujourd'hui, les négociations avec les partenaires sociaux salariés sont faussées par la présence d'un syndicat n'ayant jamais produit de rapport de branche sur nos professions et dirigé par la grande distribution alors que nous sommes des artisans...

Nous travaillons à la mise en place de titres à finalité professionnelle pour les toiletteurs en partenariat avec l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers qui est l'organisme certificateur chargé de délivrer ces titres et qui assure toute la partie administrative et déclarative. Ces titres sont régis par un référentiel élaboré par des toiletteurs et qui tient compte de l'évolution de la profession. Un référentiel attendu des toiletteurs avec une labellisation des plateaux techniques (installation immobilière et mobilière et ayant à sa disposition des enseignants ou formateurs habilités), par notre syndicat, et une demande d'inscription de ce titre sur les grilles de classification des qualifications et grille de salaires correspondant. Il faut savoir que le C.T.C. délivré jusqu'à maintenant n'a pas fait l'objet d'une consultation de la Commission Mixte Paritaire. Ceci implique que ce titre n'est pas reconnu par la convention collective ce qui fait que les titulaires ne peuvent revendiquer le salaire correspondant d'un coefficient de la grille.

Notre comité a décidé d'entreprendre certaines autres actions. Une animalerie en ligne se présentant comme « éleveur » a reçu un courrier lui indiquant que son activité consistait à présenter à la vente des chiens et des chats « sélectionnés chez l'éleveur » mais aucunement à élever directement des chiens et des chats au sens des textes législatifs et réglementaires. Notre avocat l'a invité en conséquence à bien vouloir retirer de son site les mentions « élevage » et « éleveur » ce qui évite de se présenter comme pratiquant l'élevage ou, à tout le moins, d'entretenir dans l'esprit du public une confusion quant à la pratique de l'élevage. Faute de quoi, le syndicat lui avait donné pour instruction de saisir le tribunal.

Notre avocat a également interpellé la Société Centrale Canine qui, sur son site, entretenait une ambiguïté sur l'appellation d'éleveur, en faisant l'amalgame entre « éleveur professionnel » et « éleveur particulier ». Bien que notre courrier soit resté sans réponse, la Société Centrale Canine est en cours de modification de son site et indique désormais le terme producteur en citant la différence entre un producteur de « type éleveur » et un producteur de « type particulier ». Notre action a donc porté ses fruits.

Il en est de même pour notre intervention sur les sites « chiens et chats de France ». Après avoir obtenu l'indication du terme « particulier », il nous faut faire un travail de fourmi pour dénicher ceux qui, encore aujourd'hui, sont hors la loi. Néanmoins, ce travail a aussi permis la régularisation de certains éleveurs auprès de qui nous avons apporté notre aide pour cela, seuls ceux sourds à notre intervention ont vu leur dossier confié aux administrations.

Une intervention de notre avocat s'est également dirigée vers les « pensions à domicile », et plus particulièrement le site internet « animaux-services.com » qui proposait des prestations de garde et proposait un contrat de garde « type » d'animaux de compagnie constituant ainsi des agissements commerciaux déloyaux, à notre préjudice. Cette action a permis de mettre l'accent sur la nécessité de se conformer à la réglementation, de retirer les tarifs afin de ne pas influencer les internautes, de reformuler le contrat et d'ôter la phrase « garde à domicile ou chez vous ».

Des actions sont également en cours à l'encontre des pseudo-syndicats... Certains mettent des conditions à l'adhésion, d'autres offrent une adhésion gratuite ce qui est illégal pour un syndicat ! Tout ceci entache notre paysage professionnel. Un syndicat est une organisation professionnelle, avec des exigences légales. Ce n'est pas une association appelée « syndicat ».

Les enjeux de nos professions sont importants, que vous soyez ÉLEVEUR DE CHIENS OU CHATS, ÉDUCATEUR ou DRESSEUR, TOILETTEUR ou encore PENSIONNEUR nous devons raisonner pour agir ensemble, utiliser nos idées, notre imagination, nos envies pour construire notre futur. Nous devons œuvrer socialement et économiquement, nous devons maintenir le cap : nos professions nous appartiennent, il est fondamental que nous mettions en avant nos buts, nos valeurs, notre volonté d'installer durablement les jeunes que nous formons. Il est fondamental que nous rappelions qu'il n'appartient à personne d'autre que nous de prendre des décisions à notre place. Il est fondamental que chaque professionnel engage d'autres professionnels à nous rejoindre.

Le travail que nous entreprenons se fait grâce à vous, et je remercie tous ceux qui, au gré de leur rencontre, parlent de notre syndicat et de la nécessité de se regrouper. Je remercie aussi tous ceux qui, adhérents, participent à des tables de travail, jury d'examens, conseil départemental de la santé et de la protection animale. Merci à vous de votre engagement.

Anne Marie LE ROUEIL
Présidente